

Mises à jour importantes :

Suppléments et services à valeur ajoutée (VASS)

Chez FedEx, nous révisons régulièrement nos services à valeur ajoutée et nos surcharges afin de maintenir un service fiable et efficace. Vous trouverez ci-dessous la liste des modifications applicables à compter de 2025. Pour obtenir tous les détails sur les surcharges, y compris les définitions et les montants (sauf mention contraire ci-dessous), veuillez vous référer au fichier [PDF VASS principal](#).

Surcharges

À compter du 18 août 2025

MISE À JOUR : frais de traitement des envois entrants aux États-Unis

- Le montant passe de 1,35 CHF à **2,25 CHF par envoi**.

MISE À JOUR : logique pour arrondir les dimensions

- Au moment de mesurer les envois, **toute fraction de centimètre sera arrondie au centimètre entier supérieur**. Cette mise à jour peut impacter le calcul de certains suppléments et du poids volumétrique de vos envois. Pour éviter des frais inattendus, nous vous recommandons de vérifier les dimensions de votre envoi pour garantir leur exactitude.

À compter du 14 juillet 2025

NOUVEAU : surcharge pour colis et fret non autorisés

- Applicable aux articles qui dépassent nos limites opérationnelles et nécessitent une manutention spéciale pour être acheminés via notre réseau.

Surcharge pour colis non autorisés* (245 CHF par colis)

Ces frais s'appliqueront par colis en cas de dépassement de l'une des limites ci-dessous : [Dimensions](#)

1. Le côté le plus long mesure plus de **274 cm**.
2. La longueur et la circonférence combinées sont supérieures à **419 cm** (pour calculer la longueur et la circonférence combinées, il suffit d'additionner la longueur, le double de la hauteur et le double de la largeur).

Poids

3. Le poids réel est supérieur à **68 kg**.

Surcharge pour fret non autorisé (400 CHF par unité de manutention du fret)

Ces frais s'appliqueront par unité de manutention du fret en cas de dépassement de l'une des limites ci-dessous :

Dimensions

1. Le côté le plus long mesure plus de **302 cm**.
2. La longueur et la circonférence combinées sont supérieures à **762 cm** (pour calculer la longueur et la circonférence combinées, il suffit d'additionner la longueur, le double de la hauteur et le double de la largeur).

Poids

3. Le poids réel est supérieur à **1 995 kg****.

IMPORTANT : les articles répondant à ces critères ne seront pas acceptés et pourront être renvoyés à l'expéditeur. Si ces articles sont présents dans notre réseau, ils seront soumis à la surcharge pour colis non autorisés correspondante. Dans de rares cas, et à notre seule discrétion, ces articles pourront être acceptés et livrés, auquel cas la surcharge pour colis non autorisés s'appliquera. Pour éviter ces frais supplémentaires, veuillez consulter notre [FAQ](#) sur les surcharges pour manutention supplémentaire et nos [instructions d'emballage](#).

* Les colis internationaux FedEx seront soumis à un poids minimum facturable de 18 kg poids facturable minimum lorsque le colis répond également aux critères des frais pour manutention supplémentaire liés aux dimensions.

** La limite de poids globale est fixée à 1 995 kg et certaines régions du monde peuvent être en mesure de prendre en charge des envois de fret allant jusqu'à ce seuil. Cependant, en Europe, la limite de poids opérationnelle pour les envois de fret est de 1 000 kg, ce qui représente le maximum autorisé pour l'expédition et le traitement, y compris via les systèmes automatisés.

MISE À JOUR : frais pour manutention supplémentaire liés au poids

- Le seuil de poids passera de 31 à **25 kg à compter du 13 Janvier 2025**.

NOUVEAU : frais de traitement des importations aux États-Unis (1,35 CHF par envoi)

- Ces frais s'appliquent aux importations aux États-Unis afin de couvrir le coût supplémentaire des procédures de dédouanement.

MISE À JOUR : frais pour manutention supplémentaire liés aux dimensions

- Les colis éligibles à la surcharge pour manutention supplémentaire - Dimension seront soumis à un **poids minimum facturable de 18 kg**.

REMARQUE IMPORTANTE : si un colis FedEx est soumis à des frais pour envoi surdimensionné ou pour manutention supplémentaire liés à l'emballage, et qu'il est également éligible aux frais pour manutention supplémentaire liés aux dimensions, le poids facturable minimum de 18 kg restera applicable. Cela signifie que cette condition est appliquée même si les frais pour manutention supplémentaire liés aux dimensions ne sont pas facturés.